

Plantons l'avenir

avec l'Arc Mosellan



Dossier de presse

Lancement du déploiement
de la Trame Verte et Bleue
sur le territoire de l'Arc Mosellan



57

Moselle

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



L'ENVIRONNEMENT, UN ENGAGEMENT À PART ENTIÈRE

Dans un contexte général d'érosion de la biodiversité, les pouvoirs publics proposent des aides financières pour accompagner les collectivités à développer des dispositifs en faveur de la restauration des milieux naturels. A ce titre, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a engagé un travail de réflexion hors du commun et précurseur à l'échelle d'une intercommunalité. Elle vise à concilier aménagement du territoire et préservation de l'environnement.

La Trame Verte et Bleue, pourquoi ?

Depuis 2020, les élus de l'Arc Mosellan en charge de la transition écologique se mobilisent pour porter des projets qui favorisent la protection de la biodiversité.

Dans ce cadre, la CCAM, en collaboration avec le CAUE57, a remporté un appel à projet Trame Verte et Bleue visant à consolider les liaisons écologiques existantes ou créer de nouveaux corridors entre les éléments verts (forêts, prairies, vergers...) et les éléments bleus (mares, étangs, cours d'eau...).

Par ailleurs, la TVB permet également d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et accroître la biodiversité ordinaire.

La CCAM veut non seulement reconnecter durablement les corridors écologiques, mais encore, à une plus grande échelle, harmoniser l'ensemble des actions afin de préserver notre patrimoine naturel de manière pérenne. Protéger la faune et la flore de notre territoire dans toute leur diversité, c'est prendre soin des composantes de leur environnement, prairies et bocages, bois et forêts, rivières et plans d'eau, parcs et jardins.

En résumé, la TVB représente les réservoirs de biodiversité connectés par des corridors écologiques... Autant d'éléments de nos paysages qui constituent l'identité de notre territoire.

Un contexte réglementaire

En 2010, la loi 2010-788 dite loi Grenelle II vient compléter la loi n°2009-967 dite loi Grenelle I, définit le programme TVB et fixe les orientations à mener sur les territoires. En 2015, la loi 2015-991 dite loi NOTRe confie de nouvelles compétences à la Région avec l'aménagement durable du territoire. Elle constitue le SRADDET qui a une valeur prescriptive (règle à suivre) au regard des documents d'urbanisme (SCOT et PLU). En 2016, la loi n°2016-1087 pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » vise à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité. Elle permet, entre autres, aux documents d'urbanisme d'intégrer des espaces de continuité écologique. Ce nouveau cadre d'intervention permet d'impulser une

nouvelle dynamique sur l'ensemble du territoire en mobilisant des financements publics en faveur de la biodiversité.

Les actions à venir

La TVB consistera à réaliser les opérations suivantes dans un premier temps sur les parcelles communales :

- Planter des alignements d'arbres ;
- Planter des haies ;
- Restaurer des vergers ;
- Rouvrir des pelouses sauvages en faveur d'un papillon rare, l'azuré du serpolet.

Après plusieurs mois de concertations avec les communes et les agriculteurs, 3 phases ont été définies :

- Phase 1 : hiver 2023
- Phase 2 : automne 2023/ hiver 2024
- Phase 3 : automne 2024/ hiver 2025

Les travaux et plantations seront réalisés par une entreprise via un marché public ou en mode participatif avec des scolaires, des élus, des syndicats arboricoles, des chasseurs, des associations locales, ...

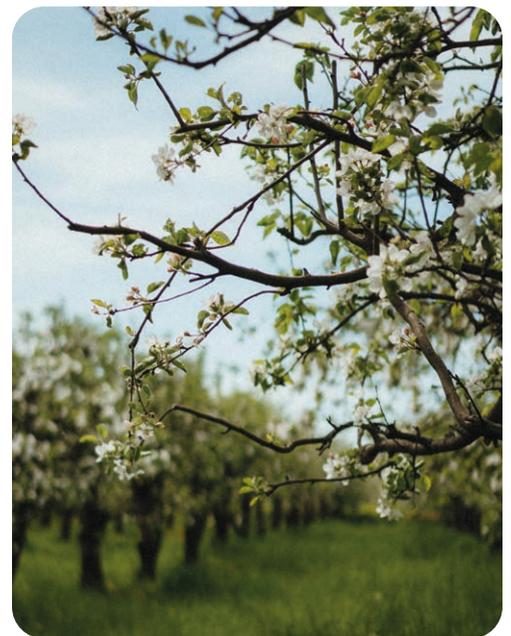
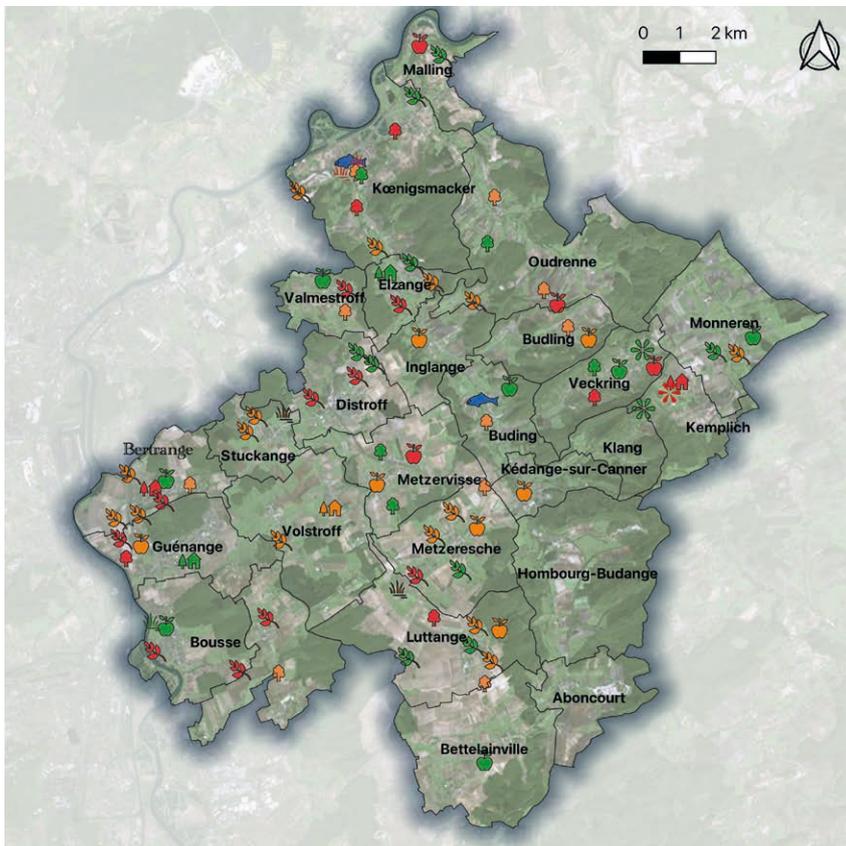
Un projet subventionné

Le projet TVB a un coût de 500 000 euros et est subventionné par la Région Grand Est et par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80%.

5 BONNES RAISONS DE PRÉSERVER LES ARBRES

- DES FOYERS D'UNE **BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE** ;
- DES **ALLIÉS CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**
(1 arbre vaut 5 climatiseurs) ;
- DES GARANTS DE LA **QUANTITÉ D'EAU**
(= évapotranspiration) ET DE LA **QUALITÉ DE L'AIR**
(l'arbre absorbe les polluants et purifie l'air) ;
- LA **PRÉSERVATION DE NOS PAYSAGES**
ET DE **NOTRE PATRIMOINE** ;
- UNE **RESSOURCE ÉCONOMIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET D'EMPLOI**.

Opération de restauration de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan sur 3 ans



Limites communales	Année 1	Année 2	Année 3
Passe à poissons	Alignement	Bande fleurie2	Alignement3
	Ilot de fraîcheur	Haie2	Haie3
	Prairie thermophile	Ilot de fraîcheur2	Ilot de fraîcheur3
	Verger	Verger2	Verger3
	Ripisylve	Ripisylve2	Ripisylve3

LA TRAME VERTE ET BLEUE EN CHIFFRES

2013

- Réalisation d'un diagnostic sur l'état des lieux de la trame verte et bleue.
- Bureaux d'études : *FloragIS* et *FREDON*

2021

- Volonté d'engagement de la CCAM en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité ;
- Création du Conseil Agricole Local ;
- Engagement d'un dialogue avec chacune des communes et les agriculteurs du territoire ;
- Appel à projet TVB remporté auprès des financeurs (DREAL, Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est) ;
- La CCAM bénéficie d'un apport financier de 500 000 euros concernant un plan d'actions sur 3 ans. Délibération des communes pour la pérennisation des plantations réalisées dans le cadre de la TVB.

10 500

C'est le nombre de plants à planter sur 3 ans

ARBRES FRUITIERS

Mirabellier (*Prunus domestica*)
Cerisier (Burlat)
Quetshe (Prune Bastien)
Pommier (Reine des reinettes)
Pommier (Boscope)
Pommier (Reinette grise)
Poirier (Conférence)
Néflier (*Mespilus germanica*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Cognassier (*Cydonia onlonga*)

HAIE

Aubépine (*Crataegus laevigata*)
Bouleau (*Betula pendula*)

Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Églantier (*Rosa canina*)
Épine noire (*Prunus spinosa*)
Noisetier (*Corylus avellana*)
Saule marsault (*Salix caprea*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Fusain d'europe (*Euonymus europaeus*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Lierre (*Hedera helix L.*)

RIPISYLVE

Aulnes glutineux (*Aulus glutinosa*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule cendré (*Salix cinerea*)

Saule des vanniers (*Salix viminalis*)
Saule marsault (*Salix caprea*)

ARBRES D'ALIGNEMENTS OU ORNEMENTAUX

Tilleul à petites feuilles (*Tilla cordata*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Charme commun (*Caprinus betulus*)
Mirabellier (*Prunus domestica*)
Quetsche (Prune Bastien)
Pommier (Reinette grise)
Poirier (Conférence)

Appel à participation citoyenne !

Un grand programme de plantation de haies sera déployé sur 3 ans à compter de janvier 2023. Devenez acteur de la restauration de la trame verte et bleue en participant à la plantation des arbres.

CONTACT :
contact@arcmosellan.fr

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS.



L'Arc Mosellan souhaite coordonner un programme d'actions de plantation d'arbres avec les acteurs locaux comme les écoles, les associations, les professionnels et plus largement les habitants de l'Arc Mosellan.

Actualité TVB !

Reconnaissance «Territoire engagé pour la nature» pour la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan !



La mobilisation de l'Arc Mosellan a été reconnue comme une collectivité engagée en faveur de la reconquête de la biodiversité, un enjeu fort qui contribue à :

- améliorer le cadre de vie des habitants ;
- améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens ;
- prévenir les risques environnementaux ;
- développer l'attractivité touristique.

**Suivez-nous
sur les réseaux**

Vous souhaitez vous inscrire aux prochaines plantations de haies sur le territoire de l'Arc Mosellan ? Vous voulez suivre les actualités de l'Arc Mosellan concernant les projets en lien avec l'environnement, l'énergie, l'air et encore des conseils pratiques pour diminuer vos déchets ?

Suivez la page Facebook «Plantons l'avenir» sur Facebook et Instagram !
Abonnez-vous, likez et partagez !



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

